

PROCES-VERBAL

Objet :	Séance du Conseil d'établissement	N° 7
---------	-----------------------------------	------

Date de la séance :	Jeudi 22 février 2024 à 19h30 Maison Hugonin - Salle des Mousquetaires - La Tour-de-Peilz
Présent(e)s :	<u>Parents</u> : Kader Chalabi - Alejandra Egli - Yvan Kraehenbuehl - Mathieu Rieder <u>Société civile</u> : Sylvain Béné - Lene Dupertuis <u>Écoles</u> : Steve Barbosa - Hubert Olivier - Stéphanie Salvadore - Joëlle Spina <u>Autorités</u> : Vincent Bonvin - Margareta Brüssow - François Grognez - Walter Steiner
Excusé(e)s :	<u>Société civile</u> : Pierre-Henri Jan
Présidence :	Vincent Bonvin
Auteur :	Carole Dind

Ordre du jour

1. Liste de présence
2. Ordre du jour et adoption
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023
4. Informations du Président
5. Informations de la Direction des écoles
6. Informations du quart Parents d'élèves
7. Divers et propositions individuelles

1. Liste de présence

Chaque participant signe la liste de présence ; une personne est excusée.

2. Ordre du jour et adoption

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est considéré comme adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023 n'appelant pas de commentaires, il est considéré comme adopté, avec remerciements à la secrétaire.

4. Informations du Président

Concernant la mobilité scolaire, le taux de retour des questionnaires distribués dans les classes a été très élevé, ce qui est très encourageant. Une séance interne de retour est agendée fin mars.



La Municipalité a transmis au Conseil communal une communication relative à l'établissement d'un plan d'extension des écoles et de l'accueil parascolaire pour La Tour-de-Peilz (https://www.la-tour-de-peilz.ch/doc_uploads/images/politique/municipalite/communications-municipales/2024/Comm07-Evolution-demographique-scolaire.pdf). Cette étude permettra de déterminer quels sont les besoins en infrastructures scolaires sur le long terme.

Une large discussion a lieu à ce sujet. Beaucoup de gens au sein de la population se montrent inquiets face aux nombreuses constructions en cours. La Tour-de-Peilz est la seule commune de la Riviera à avoir adopté un nouveau plan général d'affectation (PGA), ce qui induit une forte pression immobilière. Lors de son entrée en fonction, la Municipalité s'est retrouvée face à un grand nombre de demandes de permis de construire ; c'est moins le cas aujourd'hui. Elle n'a pas d'autres choix que d'accepter les projets qui sont conformes au cadre légal. Ce qu'elle tente de faire, c'est rendre certaines règles du PGA plus contraignantes, mais aussi agir sur la protection du patrimoine bâti. Au niveau des infrastructures scolaires, le site de Bel-Air sera agrandi, Cadet-Rousselle devra subir des modifications, et des extensions sont envisagées à d'autres endroits. Il n'y a pas d'inquiétudes à court terme, mais on ne pourra pas échapper à la construction de nouveaux bâtiments. Un deuxième étage est techniquement possible à Courbet, mais cela aura un coût important. Ce n'est en revanche pas envisageable aux Mousquetaires.

Qu'en est-il du personnel que l'on devra engager si l'on crée des classes supplémentaires ? Il n'y a pas de souci à ce niveau-là. Le Conseil d'État est conscient du besoin d'enseignants et la HEP forme un nombre croissant d'étudiants. C'est un peu plus difficile pour les enseignants spécialisés, mais un certain nombre vont arriver sur le marché du travail. Tout est fait pour répondre aux besoins. Les réfectoires font aussi partie du plan de développement. On a pu répondre aux besoins, même si une liste d'attente existe pour certains jours et certains établissements. Les classes spécialisées, salles de sports, places en crèches sont intégrées aux études. Ce qui est transmis au Conseil communal en lien avec les écoles sera également communiqué au Conseil d'établissement. Il y a trois étapes : une vision à court terme pour la rentrée scolaire prochaine, une réflexion à moyen terme (5 ans) et une réflexion à 10 ans.

5. Informations de la Direction des écoles

L'année scolaire se passe bien, la collaboration avec la Commune aussi, entre autres avec Domaines et Bâtiments par rapport à toutes ces questions de constructions et de planification. On peut regretter le manque de neige, mais les classes de 5P et 6P sont tout de même montées aux Pléiades. Le projet de potager pédagogique au collège Courbet est lancé.

Vaud est un des deux derniers cantons suisses à pratiquer un examen de certificat en fin de 11^e. Des réflexions sont en cours au niveau du département concernant les ECR de 8P, mais pour l'instant elles existent toujours en 4^e, 6^e et 8^e année, tout comme l'examen de fin de scolarité ; l'ECR de 10^e année a en revanche disparu. Les études montrent que cela engendre un stress pour les élèves, sans amener de plus-value pédagogique. Dès lors, pourquoi continuer ? En 11^e année, on gagnerait deux à trois semaines d'enseignement. À la base, les ECR permettaient de faire des comparaisons cantonales ; c'est aussi un des éléments qui sert dans le calcul des aides que le Canton peut apporter à certaines régions. Les directions ont très peu d'informations, mais les résultats boélands, pour les 8^e année, sont dans la moyenne, voire supérieurs à la moyenne cantonale.

6. Informations du quart Parents d'élèves

Des parents ont préparé un message relatif à la sécurité aux abords des écoles : « Je voudrais profiter de cette occasion pour vous remercier de votre présence et de votre enthousiasme à améliorer les conditions de vie de tous les membres de cette communauté.



L'une des situations les plus préoccupantes est la sécurité des piétons. Le lundi 19 février, au Centre œcuménique de Vassin, une réunion de voisins a été organisée par les autorités pour connaître leurs préoccupations. Il a été surprenant d'entendre que les résidents âgés du quartier partagent les préoccupations des parents concernant la sécurité routière et piétonnière.

Certains des problèmes qui ont déjà été discutés et des accords conclus avec l'UAPE (selon les voisins) ne sont malheureusement pas respectés par les parents qui viennent chercher leurs enfants en voiture. Les voisins ont demandé à l'UAPE d'envoyer des rappels aux parents et d'aider à faire respecter les accords précédemment conclus afin d'améliorer la sécurité des piétons dans le quartier.

Les parents restent préoccupés par les élèves de Bel-Air qui suivent des cours de gymnastique dans le centre-ville. Nous aimerions demander aux autorités scolaires d'évaluer la sécurité, en tenant compte de ce que l'on attend d'enfants de 8 ans qui se déplacent seuls sur des routes à grande vitesse.

Une idée serait que quelqu'un de l'école les accompagne pour traverser la route à grande vitesse de l'avenue des Baumes à l'avenue de la Cressire, qui a été modifiée et est sûre.

Nous demandons aux autorités scolaires de partager ces préoccupations avec le professeur d'éducation, afin qu'il puisse en tenir compte dans la détermination des activités et des transferts.

Nous espérons que les institutions éducatives verront comment assurer la sécurité des élèves qui se déplacent seuls jusqu'à ce que les autorités gouvernementales puissent mettre en œuvre les stratégies de sécurité prévues. »

La sécurité est une préoccupation intergénérationnelle. La Municipalité est pleinement consciente de la problématique. On a identifié plusieurs endroits délicats, mais quelles mesures anticipatives peut-on prendre en attendant des aménagements plus conséquents ? La sécurité routière ne dépend pas de la densité de la population, mais de la qualité des espaces publics, de la manière dont on les planifie et de ce qu'on met en œuvre, notamment pour limiter les déplacements en voiture. La situation est dangereuse pour les enfants qui se rendent à la gym ou à une autre activité dans le cadre scolaire. La question n'est pas de savoir si un accident va survenir, mais quand ? C'est de la responsabilité des parents de ne pas laisser des enfants en bas âge se déplacer seuls, mais ils n'ont parfois pas d'autre option. Des cours de sécurité routière sont dispensés dès la 1P. Des parents souhaitent reprendre l'idée du pédibus, mais avec le support de la Commune, par exemple pour améliorer la signalisation. L'ASR dispose de plusieurs personnes référentes, qui pourraient participer à une séance pour mettre en place ce service.

Qui est responsable de l'élève lors des déplacements ? La loi n'est pas très claire à ce sujet, mais dès que l'enfant quitte son domicile pour se rendre à l'école, la commune est responsable s'il est pris en charge par une structure communale, sinon ce sont les parents. Une fois qu'il est à l'école, il est sous la responsabilité de l'école, notamment pour les déplacements durant le temps scolaire. Mais si les enfants commencent la journée par un cours de gym ou la piscine et qu'ils vont directement sur place, ils sont sous la responsabilité des parents, alors que lorsqu'ils retournent en classe, ils sont sous la responsabilité de l'enseignant.

Certains camps de sports de 7P tombent cette année sur une semaine avec un jour férié. Ils ne partent donc que 4 jours, alors que d'autres bénéficient de 5 jours de camp. Pour quelles raisons ? Cela dépend de la disponibilité de l'hôte qui nous reçoit. Certains jours fériés fluctuent et parfois cela tombe mal, mais cela ne se produit pas souvent. Soyons déjà être contents d'avoir des camps ; on est gâtés à La Tour-de-Peilz.

Des camps, notamment de ski, ont été prévus puis annulés. Des journées ont aussi été annulées quelques jours avant. Cela pose des problèmes pour les UAPE, notamment pour l'organisation des repas, mais aussi pour les parents. Cet élément a été amélioré cette année.



7. Divers et propositions individuelles

Le canapé forestier de La Faraz, mis en place par la Commune, est utilisé par les écoles, mais aussi par les UAPE. Serait-il possible d'installer davantage de poubelles pour inciter les propriétaires de chiens à ramasser les crottes ? Certains propriétaires ne respectent pas les lieux publics, c'est un problème général. Une réunion est prévue avec les propriétaires de chiens pour voir ce que l'on peut faire pour améliorer la cohabitation. La Commune peut demander à ASR d'intervenir et mettre des amendes ; c'est malheureusement souvent le seul moyen.

Le nouveau directeur des structures d'accueil de La Tour-de-Peilz, M. Yvan von Arx, a pris ses fonctions le 1^{er} février dernier. L'idée est lancée qu'il se présente lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h35.

Prochaine séance
Date et heure : Judi 30 mai 2024 à 19h00, suivie d'un apéritif dînatoire

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Président
Vincent Bonvin

La Secrétaire
Carole Dind

